

**AFFAIRE N° 19 - Implantation du Centre militaire de préformation de la Réunion.**  
**Echange de terrain.**

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par sa lettre N°7899-DAG/2 en date du 10 juillet dernier, M.le Préfet m'a fait connaître qu'un Centre militaire de préformation doit être incessamment aménagé à St-Denis, à proximité immédiate de la Caserne Lambert, entre le cimetière de l'Ouest, la Ravine Gentille et la route littorale.

Or une parcelle de terrain de 162 m<sup>2</sup> appartenant à la Commune de Saint-Denis se trouve incluse dans le projet en cause.

M.le Préfet me demande d'accepter l'échange sans soulte de cette parcelle de terrain contre une bande de terrain de même contenance et valeur, longeant le cimetière et en permettant l'accès, en partant de la route littorale.

Ce chemin d'accès aurait environ 48 m. de long sur 3m,50 de large.

Mesdames et Messieurs, je fais circuler parmi vous le plan sur lequel sont figurées les deux parcelles à échanger.

Je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet. "

M.le Maire : Il est certain que l'échange de terrains ne nous intéresse par particulièrement, mais ce terrain, qui est nécessaire à l'Armée, ne nous sert pas à grand chose, tandis que celui qui nous est offert pourrait nous rendre service un jour...

Je mets donc aux voix, Mesdames et Messieurs, l'adoption du rapport qui vous a été présenté.

Adopté à l'unanimité.